

JANVIER 2023  
n°323

## SOMMAIRE

Page 1 :

**Fiscalité : la loi de finances 2023**

Pages 2 à 3 :

**Marchés boursiers : bilan 2022 et perspectives 2023**

Page 4 :

**Panorama des marchés financiers et chiffres clés**



NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE  
CONFIANCE ET VOUS  
PRESENTONS NOS MEILLEURS VŒUX  
POUR CETTE  
NOUVELLE ANNEE

## FISCALITE : LA LOI DE FINANCES 2023

Les principales mesures pour les particuliers, émanant de la seconde loi de finances rectificative pour 2022 et de la loi de finances pour 2023, sont les suivantes :

- Les tranches du barème de l'impôt sur les revenus 2022 sont revalorisées de 5,40 % pour tenir compte de l'inflation.
- Le taux marginal ainsi que le taux moyen d'imposition doivent figurer sur l'avis d'imposition en vue de fournir une meilleure information aux contribuables.
- Le seuil de modulation à la baisse des revenus pour la prise en compte du calcul du prélèvement à la source est abaissé de 10 % à 5 %.
- Le bénéfice de la demi-part fiscale est étendue à toutes les veuves d'anciens combattants âgées de plus de 74 ans.
- Le déficit foncier imputable sur le revenu global en raison de travaux de rénovation énergétique, effectués avant le 31 décembre 2025, permettant au bien de passer de la classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D est doublé, passant de 10 700 € à 21 400 €.
- La mesure visant à exonérer les plus-values de cession d'immeubles destinés aux logements sociaux est reconduite jusqu'au 31 décembre 2023. Les plus-values liées à la cession d'un droit de surélévation sont exonérées pour les cessions opérées jusqu'au 31 décembre 2024.
- Les souscriptions au capital des PME, des entreprises solidaires d'utilité sociale ou des sociétés foncières solidaires, effectuées d'ici le 31 décembre 2023, ouvrent droit à une réduction d'impôt au taux de 25 %.
- Le crédit d'impôt octroyé pour l'emploi d'un salarié à domicile est subordonné à l'indication, dans la déclaration des revenus, de la nature du service effectué.
- Le plafond du crédit d'impôt au titre des frais de garde des enfants de moins de 6 ans passe de 1 150 € (2 300 € x 50 %) à 1 750 € (3 500 € x 50 %).
- Les dispositifs d'incitation fiscale en outre-mer sont reconduits jusqu'en 2029.

- Le crédit d'impôt de 300 € pour l'installation de bornes de recharge électrique dans une résidence principale ou secondaire est prorogé jusqu'au 31 décembre 2025.
- Les rentes ou les capitaux versés aux orphelins des victimes de persécutions antisémites ou d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale sont exonérés d'impôt.

## MARCHES BOURSIERS : BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023

2022 fut une année particulièrement rude pour les marchés boursiers contraints de faire face à de nombreuses secousses telles que la guerre en Ukraine, la crise énergétique, les pénuries liées aux goulets d'étranglement, la résurgence de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et l'explosion des déficits publics.

**Parmi tous ces phénomènes, le plus dévastateur pour les marchés financiers a, incontestablement, été l'inflation** car, pour la ramener au point d'équilibre de 2 %, les banques centrales n'ont pas hésité à remonter violemment les taux d'intérêt quitte à risquer de plonger l'économie mondiale en récession. **Ainsi, en 2022, les taux ont progressé de 2,80 points en France et 4,25 points aux USA.** Dans ces circonstances, l'OAT 10 ans, la référence française en matière d'emprunt d'Etat, a enregistré un recul de près de 20 %, retrouvant ainsi son niveau de l'été 2015 ! Dans ce contexte délétère, **les obligations ont essuyé un krach d'une ampleur historique.**

**En dépit de ces chocs violents, les marchés boursiers ont évité des pertes cinglantes grâce à la bonne tenue des bénéficiers des entreprises permettant à l'indice mondial exprimé en euros de limiter son repli à 15 %.** Parmi les grandes places boursières, la bourse anglaise est celle qui a affiché la meilleure performance avec un gain de 1 % en livres. Toutefois, compte tenu de la hausse de l'euro face à la livre, cela s'est traduit par une perte de près de 5 % pour un investisseur situé en zone euro. Si le Dow Jones a affiché un repli de 9 % en dollars, celui-ci s'est trouvé limité à 3 % pour un européen en raison de la bonne tenue du dollar. La bourse japonaise s'est également repliée de 9 % en yens, mais en raison de la contraction du yen vis-à-vis de l'euro, la perte en euros est ressortie à 16 %. Le CAC 40 a terminé l'année sur un repli de 10 % surperformant l'Euro Stoxx 50 de 2 points.

Dans un tel contexte, très peu de pays ont connu une progression de leur indice boursier. Seuls sept pays ont réussi la prouesse de délivrer un gain converti en euros supérieur à 20 %, à savoir : le Liban (+ 98 %), la Turquie (+ 96 %), l'Argentine (+ 41 %), Oman (+ 29 %), la Jordanie (+ 27 %), Bahreïn (+ 24 %) et le Chili (+ 23 %). A l'inverse, la plupart des pays ont affiché des reculs et, parmi les plus significatifs, figurent le Sri Lanka (- 64 %), le Zimbabwe (- 63 %), l'Ukraine (- 62 %), le Vietnam (- 41 %) et le Pakistan (- 37 %).

**L'évolution des marchés en 2023 dépendra de plusieurs facteurs et notamment du niveau de la croissance économique dont la plupart des experts estiment qu'elle sera atone.** Pour essayer de prédire l'avenir, les économistes ont pour habitude de se réfugier derrière la forme de la courbe des taux car elle a permis d'anticiper les huit récessions qui se sont produites aux USA depuis 1955 !

En toute logique, il est plus cher d'emprunter à long terme qu'à court terme car, l'incertitude augmentant avec le temps, il est nécessaire de verser aux investisseurs une prime de risque plus élevée. **Quand emprunter à long terme devient moins coûteux qu'à court terme, c'est le signe que les risques immédiats augmentent et surpassent ceux à long terme.** Or, à chaque fois que la courbe des taux s'est inversée aux USA, c'est-à-dire lorsque les taux courts ont été supérieurs à ceux à long terme, une récession s'en est suivie. Fin décembre 2022, les taux américains à 2 ans, fixés à 4,53 %, sont supérieurs de 0,60 point à ceux sur 30 ans, ce qui montre que les investisseurs estiment que la situation, à court terme, devrait se dégrader avant de s'améliorer plus tard. **En clair, le consensus table sur une récession aux USA. Or, en raison du poids des Etats-Unis dans le commerce mondial, une récession Outre-Atlantique a de forte chance de provoquer une récession mondiale.**

Rappelons que la récession n'est pas synonyme de fin du monde. Dans le jargon économique, une récession signifie une contraction du PIB durant deux trimestres consécutifs. **En l'occurrence, s'il devait y avoir récession en 2023, celle-ci serait plus proche d'une stagnation que d'une franche baisse du PIB.** C'est d'ailleurs ce que le FMI et l'OCDE subodorent en annonçant une croissance de l'ordre de 0,50 % aux USA pour 2023.

**Outre une stagnation, le consensus table sur une poursuite de la hausse des taux directeurs aux USA (Fed Funds) pour atteindre le seuil de 5,50 % avant de se stabiliser.** Sachant que les Fed Funds sont actuellement à 4,50 %, les 5,50 % ne sont plus très loin. Si cette hausse d'un point devait se produire, elle ne serait pas trop déstabilisante pour les marchés puisqu'elle est anticipée et demeure modérée au regard de la hausse des taux survenue en 2022.

Comme le dit le proverbe « après la pluie, le beau temps », autrement dit, après avoir monté ses taux pour lutter contre l'inflation, la Fed les baissera à nouveau ce qui relancera alors la machine économique. D'après le consensus, le reflux devrait intervenir en 2024. Sachant que les marchés boursiers anticipent en permanence les événements, **il serait possible que la baisse des taux, attendue en 2024, soit un stimulant pour les marchés des actions à partir du second semestre 2023.**

Outre l'inflation, en 2023, les marchés financiers resteront focalisés sur l'évolution de la guerre en Ukraine et sur la politique sanitaire chinoise. Il est évident que la fin du conflit ukrainien serait un excellent catalyseur pour les marchés qui pourraient à cette occasion renouer avec leurs plus hauts.

Suite à son récent revirement en matière sanitaire, **la Chine pourrait être source de bonnes nouvelles en 2023**. En effet, la politique « zéro covid », qui a perturbé les chaînes de production et a durement affecté l'économie chinoise, semble être mise aux oubliettes. Même si le retour à la normale risque d'être long et chaotique, puisque la population sera confrontée à une forte hausse des cas de covid, il n'en demeure pas moins vrai que l'économie de la deuxième puissance mondiale sera moins contrainte ce qui facilitera d'autant un nouveau départ et une accélération de la croissance.

Dans ce contexte qui demeure fragile et incertain, les gérants recommandent de se tourner vers les obligations dans la mesure où le niveau des taux actuels offrent un rendement attractif. Et, sachant que l'inflation devrait tendre vers le niveau de 2 % en vertu de l'objectif assigné aux banques centrales, les baisses des taux, escomptées à compter de 2024, généreront un renchérissement du prix des obligations. **En clair, détenir des obligations en 2023 fait sens en raison de leur couple rendement/risque exceptionnel.**

**Au sein du marché obligataire, les gérants recommandent plus particulièrement la dette corporate (obligations d'entreprises) qui n'a jamais recélé d'aussi grandes opportunités au cours des 10 dernières années.** Compte tenu de leur endettement relativement faible, les entreprises semblent en capacité de faire face à l'environnement actuel de taux. Bien sûr, certaines entreprises connaîtront des défauts de paiements mais ceux-ci resteront modérés dans une économie qui demeure en légère croissance. Il est vrai que lorsqu'une économie déjà faible continue de se contracter, les défaillances sont nombreuses. Mais les dégâts s'avèrent être beaucoup plus limités quand le ralentissement touche une économie avec des entreprises en bonne santé, capable d'affronter une stagnation voire, le cas échéant, une légère récession. Seul un scénario faisant état d'une récession sévère, qui pèserait lourdement sur les profits des entreprises, s'avèrerait dangereux pour les détenteurs d'obligations en raison d'une recrudescence du nombre de défauts.

**Concernant les actions, sachant qu'une décélération de la croissance mondiale et un recul des bénéfices des entreprises sont attendus au premier semestre 2023, la prudence reste de mise. Autrement dit, aucun consensus ne se dégage réellement.** Si les anticipations demeurent moins négatives compte tenu du récent reflux de l'inflation et de l'absence de propagation de la boucle infernale « prix/salaire », il n'en demeure pas moins qu'aucun pays ne recueille de vifs suffrages.

**Compte tenu de la croissance molle, voire de la stagnation attendue en 2023, les marchés boursiers aux USA ne soulèvent pas l'enthousiasme des gérants.** Même si la valorisation des sociétés a diminué, elle demeure encore trop importante car les bénéfices des entreprises devraient se contracter en raison de la stagnation voire de la récession à venir sur 2023. Or, qui dit baisse des bénéfices, dit baisse de la valeur des actions.

**Les pays émergents, à l'exception de la Chine, ne doivent pas être privilégiés** dans la mesure où la flambée du billet vert génère des effets négatifs pour les actions des pays émergents. La hausse du dollar, qui s'est accélérée avec le relèvement des taux d'intérêt de la Fed couplée à des perspectives assombries de l'économie mondiale, ne laisse que peu d'espoir de rebond pour la zone émergente.

Comme souligné auparavant, **la Chine pourrait se révéler être une bonne surprise en 2023** avec le changement de politique sanitaire qui permettrait une réouverture de l'économie et doperait la croissance et les bénéfices des entreprises. Selon l'OCDE, la Chine devrait être l'un des rares pays où la croissance attendue en 2023 devrait être supérieure à celle de 2022 (4,6 % en 2023 contre 3,3 % en 2022).

**Concernant l'Europe, les gérants sont attentistes** dans la mesure où les bénéfices des entreprises sont prévus à la baisse et le pic inflationniste, non encore atteint, laisse augurer de possibles nouvelles hausses de taux.

Au Japon, la politique de taux zéro menée depuis plus de 20 ans par la banque centrale, en vue de sortir l'économie de la déflation, semble toucher à sa fin. En effet, confrontée à l'accélération de l'inflation, à la faiblesse du yen et à l'indiscipline fiscale de l'état nippon, la banque centrale japonaise a décidé de laisser le rendement de ses obligations à 10 ans atteindre le seuil des 0,5 %. Si cette hausse demeure symbolique, elle donne un signal de resserrement monétaire, phase qui est toujours négative pour les entreprises et la croissance économique. **Fort des ces éléments, les analystes demeurent en défiance vis-à-vis de la bourse japonaise.**

**En résumé, 2023 s'annonce comme une année difficile sur le plan boursier avec une volatilité plus que jamais présente.** A en croire les gérants, il serait préférable de rester sous-investi en actions et de privilégier les obligations qui offrent un excellent couple risque/rendement. Faute d'une visibilité suffisante, **il est impératif de prendre du recul et garder en mémoire que l'investissement en actions doit s'appréhender sur le long terme.** Si l'on se réfère à la dernière publication de la banque américaine JP Morgan, intitulée « les principes de l'investissement à long terme 2023 », **l'horizon à moyen terme est aujourd'hui nettement plus favorable qu'il ne l'était en 2021.** En effet, les valorisations boursières plus faibles, suite à l'évaporation de 14 000 milliards de dollars de capitalisation boursière en 2022, et les rendements obligataires plus élevés, offrent des perspectives de profit en hausse. Le rendement annuel moyen, attendu pour un portefeuille composé de 60 % d'actions et de 40 % d'obligations, ressort désormais à 7,20 % en dollars et à 5,10 % en euros, soit des rendements annuels revus à la hausse de respectivement 2,90 points et 2,30 points. **Ces chiffres laissent augurer de beaux jours à condition de se placer sur un horizon à moyen/long terme et laisser le temps au temps de générer des plus-values.**

## PANORAMA DES MARCHÉS FINANCIERS

Données arrêtées au 30 décembre 2022

<b>Marchés des Actions</b>	Niveau des indices	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
PARIS (CAC 40)	6 473,76	-3,93%	-9,50%	8,29%	21,86%
PARIS (CAC 40 GR)	18 998,47	-3,81%	-6,68%	16,97%	40,38%
PARIS (CAC Mid&Small)	13 365,03	0,09%	-13,86%	-0,96%	-7,55%
PARIS (CAC All-Tradable)	4 873,96	-3,60%	-10,43%	5,77%	16,48%
EUROPE (Euro Stoxx 50)	3 793,62	-4,32%	-11,74%	1,29%	8,27%
NEW YORK (Dow Jones)	33 147,25	-4,17%	-8,78%	16,15%	34,10%
NEW YORK (Nasdaq Composite)	10 466,48	-8,73%	-33,10%	16,65%	51,61%
FRANCFORT (Dax Xetra)	13 923,59	-3,29%	-12,35%	5,09%	7,79%
LONDRES (FTSE 100)	7 451,74	-1,60%	0,91%	-1,20%	-3,07%
TOKYO (Nikkei 225)	26 094,50	-6,70%	-9,37%	10,31%	14,63%
MONDE (Msci World) en Euros	243,72	-7,43%	-14,54%	12,64%	32,77%

<b>Taux d'intérêt</b>					
	3 mois	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
FRANCE	2,18%	2,82%	2,76%	2,99%	3,28%
ETATS-UNIS	4,75%	4,53%	3,94%	3,86%	4,12%
ROYAUME-UNI	3,86%	3,92%	3,73%	3,76%	4,14%
JAPON	-0,03%	0,05%	0,24%	0,45%	1,32%

<b>Or et Devises</b>	Cours	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
LINGOT	55 470 €	1,06%	7,21%	26,73%	59,63%
NAPOLEON	341,80 €	1,73%	10,65%	32,02%	65,20%
EURO / DOLLAR	\$ 1,0703	3,62%	-5,48%	-4,45%	-10,96%
EURO / LIVRE STERLING	£ 0,8850	2,42%	5,52%	3,62%	-0,45%
EURO / 100 YENS	¥ 140,39	-1,97%	7,75%	15,08%	3,70%
EURO / FRANC SUISSE	CHF 0,9895	0,45%	-4,35%	-8,84%	-15,49%

## CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Données arrêtées au 30 décembre 2022

PRODUIT INTERIEUR BRUT 3 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	2 598,27 milliards d'euros
DEFICIT PUBLIC 2021	160,9 milliards d'euros soit 6,5 % du PIB
DETTE PUBLIQUE 2 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	2 956,8 milliards d'euros soit 113,80 % du PIB
TAUX DE CROISSANCE TRIMESTRIEL DU PIB	+ 0,20 % au 3 <sup>e</sup> trimestre 2022
PRODUCTION INDUSTRIELLE	- 2,60 % en octobre 2022
DEPENSE DE CONSOMMATION DES MENAGES	- 2,80 % en octobre 2022
PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE	3 666 euros par mois à compter du 01/01/2023
SMIC (BRUT)	11,27 € au 01/01/2023 soit 1 709,28 € mensuels
INDICE DES PRIX	+ 6,20 % sur un an
INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX (ILC)	+ 5,37 % sur un an
INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)	+ 3,60 % sur un an
TAUX DE CHOMAGE	7,30 % de la population active

2, avenue de Flandre - CS 15015 - 59705 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Tél. : 03.20.72.07.71 - Fax : 03.20.65.29.04 - magellanconseil@magellanconseil.fr - www.magellanconseil.fr

S.A.R.L. au capital de 40 000 € - R.C.S. Lille Métropole B 392 608 311 - Code APE N° 6619B - TVA intracommunautaire N° FR20392608311 - Membre de l'ANACOFI CIF association agréée par l'AMF

Référéncée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N° 07 005 844 en tant que Conseiller en Investissement Financier et courtier d'assurance.

Intermédiaire Immobilier (carte professionnelle délivrée par la CCI de Lille N° CPI 5906 2016 000 011 371) - Garantie financière « non détention de fonds pour compte de tiers » et